DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2015/247 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 10 février 2015

relative à la nomination du chef de la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN/1/2015)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/279/PESC du Conseil du 18 mai 2010 relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) [1], et notamment son article 10, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de la décision 2010/279/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins du contrôle politique et de la direction stratégique de la mission EUPOL AFGHANISTAN, y compris la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le 17 décembre 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/922/PESC [2] prolongeant la durée de la mission EUPOL AFGHANISTAN jusqu'au 31 décembre 2016.

(3) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M[me] Pia STJERNVALL chef de la mission EUPOL AFGHANISTAN du 16 février 2015 au 31 décembre 2015,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M[me] Pia STJERNVALL est nommée chef de la mission EUPOL AFGHANISTAN du 16 février 2015 au 31 décembre 2015.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 10 février 2015.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

W. STEVENS

[1] JO L 123 du 19.5.2010, p. 4.

[2] Décision 2014/922/PESC du Conseil du 17 décembre 2014 modifiant et prorogeant la décision 2010/279/PESC relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) (JO L 363 du 18.12.2014, p. 152).